

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION :
16/06/15

Le vingt cinq juin à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth VAN DE WEGHE, Maire,

DATE D’AFFICHAGE :
16/06/15

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs
Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Philippe NOBLECOURT, Sylvie PEINTE VAN ACKER, Christophe TOULLET, Isabelle BOZO, Franck VILLENEUVE, Xavier GAILLET, Ouisa AFTIS,

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
de Présents : 9
de Votants : 11

Procuration: Dominique DEFER à Pierrette GORENFLOT
Alain THERET à Franck VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Christophe TOULLET

N° 2015/24

Heures supplémentaires et complémentaires pour le personnel communal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Considérant que certains agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Elles seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié, aux taux fixés par ce décret,

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quantité de travail à temps partiel par 25 heures.

Elles seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004,

Considérant que les agents titulaires et non titulaires à temps non complet de catégorie C et de catégorie B peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire en plus de leur temps de travail,

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement d'un temps complet (les heures effectuées au-delà du temps complet relèveront du régime des heures supplémentaires).

Elles seront rémunérées sur la base du traitement de l'agent.

Après avoir écouté cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Autorise le paiement des heures supplémentaires tel que défini ci-dessus pour les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel et des heures complémentaires pour les agents à temps non complet ;

- Dit que le paiement se fera sur production d'un état mensuel nominatif constatant le nombre d'heures à payer ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

N° 2015/25
Dérogation pour la prorogation du dossier AD'AP auprès de la Préfecture

Madame le Maire informe que les délais vont être trop justes pour le dépôt du dossier complet AD'AP au 27 septembre 2015 en Préfecture.

En effet, le cabinet QualiCONSULT a pris du retard dans l'exécution. La personne n'est venue que le 12 juin 2015. Ainsi, il est préférable de demander la prorogation pour un an pour des conditions techniques avec les arguments suivants :

- changement de destination possible des locaux ainsi que l'imbrication des bâtiments entre eux. En effet, il faut réfléchir à l'avenir du bâtiment scolaire. A la rentrée 2015/2016, la commune d'Angivillers n'accueillera plus de classe scolaire. Il serait peut être envisageable d'y installer la mairie.
- La difficulté d'obtention de devis auprès d'artisans fiables pendant la période estivale.
- L'ancienneté des locaux qui entraînent des travaux supplémentaires à cause de portes étroites dans des murs porteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander la prorogation pour 1 an auprès de la Préfecture pour déposer le dossier AD'AP
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

N° 2015/26
Mise à jour de l'état des actifs

La Trésorerie nous demande de mettre à jour l'état des actifs de la commune que ce soit immobilier comme mobilier. Il est utile de sortir les anciens matériels qui ne sont plus en possession de la mairie. L'état des actifs comporte encore du vieux matériel du secrétariat communal comme l'ancien photocopieur....

Ainsi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de retirer de l'état des actifs l'ancien photocopieur (n° inventaire 70), le fax – téléphone (n° inventaire 25) et le matériel informatique (n° inventaire 2005-2)

N° 2015/27
Étude des devis de réparation du fronton de l'école

Suite aux gros coups de vent de ce printemps, des morceaux de zinc en haut de la façade de l'école se sont détachés. Ceux qui restent sont en mauvais état. Suite au passage de 2 couvreurs (M. Delaforge de Sommereux qui a refait la toiture de la chapelle et M. Fontaine de Maignelay qui a supprimé la cheminée de ce bâtiment), il a été démontré qu'il était plus logique de tout refaire. En effet, le zinc est abîmé même sur le fronton et le chéneau présente des risques de fuites. La partie concernant ce qui a été endommagé sera présentée à l'assurance GROUPAMA malgré la franchise élevée.

- Le devis de M. FONTAINE s'élève à 5 881,98 € TTC avec un délai d'exécution pour fin septembre début octobre
- Le devis de M. DELAFORGE s'élève à 5 594,51 € TTC avec les 2 options avec un délai d'exécution pour fin septembre début octobre également.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de choisir le devis de Monsieur DELAFORGE

- dit que les crédits sont inscrits au budget 2015
- autorise l'encaissement du remboursement de l'assurance GROUPAMA

N° 2015/28 Position par rapport au SRCE
--

Suite au vote par le Communauté de Communes défavorable à l'institution du Schéma Régional de Cohérence Écologique, il est possible de prendre position à notre tour bien que notre commune ne soit pas concernée directement.

Les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, dont la lutte contre l'érosion de la biodiversité constitue l'un des enjeux importants.

Les SRCE sont les volets régionaux de la « Trame verte et Bleue » introduite dans les Lois Grenelle 1 et 2, d'août 2009 et Juillet 2010. La Trame Verte et Bleue a pour objectif le maintien et/ou la restauration des continuités écologiques au niveau Régional. Cette continuité, terrestre et aquatique, doit permettre le déplacement des espèces animales ou végétales (afin de favoriser leur pérennité et leur adaptation) entre des réservoirs de biodiversité. A ce titre, le schéma identifie des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, existants ou à restaurer, qui permettent les déplacements d'espèces entre réservoirs de biodiversité. Pour atteindre cet objectif, le SRCE s'appuie notamment sur un plan d'actions à mettre en œuvre ainsi qu'un dispositif d'évaluation de celles-ci.

Le SRCE est un document d'aménagement du territoire qui doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement des communes.

Considérant l'inclusion de bâtiments d'activités économiques, industriels, commerciaux, artisanaux ou agricoles dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;

Considérant la matérialisation des corridors écologiques à préserver ou à restaurer, situés dans des espaces agricoles sans qu'il soit possible d'en connaître les conséquences futures en termes de développement et sur les pratiques culturelles des exploitations ;

Considérant l'absence d'évaluation des impacts du SRCE sur les documents d'urbanisme des communes ;

Considérant une analyse incomplète des enjeux sociaux-économiques listés dans le diagnostic du SRCE (projet d'habitats, d'infrastructures, activités agricoles, maintien et développement de l'activité économique) ;

Considérant l'avis défavorable rendu par la Communauté de Communes du Plateau Picard ;

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, 1 voix pour le SRCE (Philippe NOBLE-COURT) – 2 ABSTENTIONS (Franck Villeneuve et Isabelle BOZO) – 9 voix CONTRE , le conseil municipal:

- décide d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique ;
- charge le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Commissaire enquêteur pour qu'elle soit intégrée au recueil des avis.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

- Achat groupé de raticides pour la population

Après avoir étudié le devis de France Hygiène Service, la commune souhaite concrétiser cette action d'achat de raticides et en déterminer les modalités. Afin de concrétiser cette demande et d'en connaître le tarif final, le

conseil municipal propose d'effectuer un sondage auprès de la population afin de connaître leurs besoins en raticides. Cette méthode va permettre de rappeler la réglementation sur ce sujet aux habitants d'Angivillers. Mme le Maire se renseigne auprès de Pronleroy pour connaître leurs conditions d'approvisionnement.

– Aide aux jeunes permis sur le modèle du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental propose une aide sous forme de prime 400€ pour aider les jeunes de conditions modestes à passer leur permis. A la mi-juillet, le Conseil Départemental vote un nouveau dispositif : le pass permis citoyen, qui offrira une aide de 600€ avec en contrepartie un travail citoyen bénévole dans une structure. Ce travail citoyen doit être de 70 heures. Madame le Maire propose d'adhérer ce service et ainsi accueillir un jeune de la commune d'Angivillers.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide que ce dispositif ne peut être mis en place au sein de la commune. En effet, 70 heures représentent beaucoup pour notre petite commune, personne ne pourrait être tout ce temps pour encadrer ce jeune, quels travaux seront réaliser

– Action « Nettoyons la Nature » avec Leclerc

Le centre Leclerc propose cette actions « Nettoyons la Nature » le 25, 26 et 27 septembre 2015. Elle consister à mobiliser des bénévoles pour nettoyer un terrain choisi au préalable. L'inscription doit être effectuée avant le 15 août.

Le Conseil municipal choisit de ne pas s'inscrire. Le village reste propre à longueur d'année et le proximité de la CD 36 est dangereuse.

– L'enquête publique du PLU : Le déroulement

Mme Frédérique FAGES a été désignée comme commissaire enquêteur titulaire. Les permanences se dérouleront :

- Le mercredi 2 septembre de 17h à 19h
- Le lundi 21 septembre de 17h à 19h
- Le samedi 3 octobre de 9h30 à 11h30

Le Plu sera aussi consultable aux heures d'ouverture de la mairie pendant cette période.

– Choix de la période de l'enquête publique pour le bassin versant du chemin de Valescourt

Suite à l'étude du cabinet Planète Verte, il est nécessaire de choisir à quel moment on doit organiser l'enquête publique pour le Bassin Versant. Le conseil municipal a décidé qu'il fallait faire la demande au Tribunal Administratif pour la désignation du commissaire enquêteur dès maintenant pour que l'enquête publique soit réalisée durant la période mi-octobre à mi-novembre.

– Tri du Grenier

Suite à la formation de Marine sur la gestion des archives communales, les archives départementales viennent sur la commune le vendredi 10 juillet. Afin de pouvoir leur montrer l'ensemble des archives de la commune, il est utile de savoir si le grenier n'en contient pas. De plus, ceci serait l'occasion de trier le grenier. Rendez vous donc le jeudi 2 juillet à 18 heures.

– RPC de Lieuvillers à l'honneur

Une partie des CM2 durant les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) ont participé au concours Nestlé Enfants à Table. Ils sont arrivés 1er de ce concours et ainsi, ont été reçus au siège social de Nestlé. Ils ont passé la journée avec Cyril Lignac.

– Utilisation du motoculteur

Monsieur Matifas hésite à se servir du motoculteur car il trouve cela dangereux. L'opération ne s'avère donc pas très concluante mais nous allons terminer la saison comme cela. Nous allons procéder au montage de clignotants afin de rassurer M. Matifas. Un bilan sera à faire pour l'année prochaine.

– Inauguration des éoliennes et visite de la population

L'inauguration des éoliennes aura lieu le jeudi 17 septembre 2015 à 11 heures.
Une visite pour les habitants aura lieu le samedi 10 octobre en matinée.

– Promesse d'achat du grand terrain en zone 1AU

Suite au rendez vous avec Maître Berteloot mardi dernier, il a confirmé que la promesse d'achat était caduque car le PLU n'est pas encore définitif. Il y a, donc, plusieurs solutions :

- Soit nous demandons une prorogation. La promesse d'achat est prolongée telle qu'elle est actuellement.
- Soit nous réalisons un avenant qui permettrait de renégocier les modalités de la promesse d'achat, durée prix, achat du morceau de terre qui nous servirait à clore le tour de ville.

A ce jour, nous attendons l'évaluation par les domaines. Celle-ci est obligatoire car la dépense dépasse 75 000€. Elle est en cours de traitement. Ensuite, il est nécessaire de prendre rendez vous avec les propriétaires pour connaître leur position. Inclure le bout de chemin qui manque est envisageable.

– Réunion CCAS

La Trésorerie demande le compte administratif 2014 et le Budget 2015 pour le CCAS. Il faut donc se réunir pour voter ces documents budgétaires.

Proposition de date : Vendredi 10 juillet à 18 heures

– Un bilan de l'année écoulée sera réalisé au prochain conseil.

- Monsieur TOULLET souhaite informer le conseil municipal qui suite à la réunion du Syndicat des Eaux, il a été très surpris sur certains points comme la recrudescence des vols d'eau sur les pompes à incendie. De plus, il est rajouté que sur 368 000 m3, seuls 256 000 m3 sont facturés soit 70 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Numéro d'ordre des délibérations prises de 2015/24 à 2015/28

N° 2015/24	Heures supplémentaires et complémentaires pour le personnel communal
N° 2015/25	Dérogation pour la prorogation du dossier AD'AP auprès de la Préfecture
N° 2015/26	Mise à jour de l'état des actifs
N° 2015/27	Étude des devis de réparation du fronton de l'école
N° 2015/28	Position par rapport au SRCE

N°2015/29	SRCE (Annule et remplace la délibération n°2015/28)

Signatures des membres présents

Elisabeth VAN DE WEGHE	Pierrette GORENFLOT
Philippe NOBLECOURT	Ouisa AFTIS
Alain THERET <i>pouvoir à Franck Villeneuve</i>	Isabelle PREVOST
Xavier GAILLET	Franck VILLENEUVE
Dominique DEFER <i>pouvoir à Pierrette Gorenflot</i>	Sylvie PEINTE VAN ACKER
Christophe TOULLET	